

Où en est la Wallonie

PAR RAPPORT AUX

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Bilan des progrès



 **Wallonie**
service public
SPW

 **Wallonie**
Iweps

Remerciements

Nous tenons à remercier pour leur collaboration à l'élaboration de ce rapport :

- > Les agents du **Service public de Wallonie**, en particulier du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Direction de l'Etat environnemental)
- > Les collaborateurs de l'**Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique**
- > Les membres du **comité d'experts** établi pour formuler des recommandations au Gouvernement wallon pour améliorer le suivi des Objectifs de développement durable en Wallonie.

Table des matières

Avant-propos	4
Liste des acronymes	5
Introduction	6
I. Méthodologie	9
> Sélection des indicateurs	10
> Collecte des données et évaluation des indicateurs	11
II. Progrès de la Wallonie vers les Objectifs de développement durable: analyse des indicateurs	13
> Analyse globale	14
> Analyse par composante	20
> Analyse par ODD	23
III. Recommandations pour améliorer le suivi des Objectifs de développement durable en Wallonie	43
Références	48
Colophon	49

Avant-propos



Sébastien Brunet

Administrateur général de l'IWEPS



Natacha Zuinen

Coordinatrice de la Direction du développement durable du SPW

« On ne gère bien que ce qu'on mesure ». Cet adage sous-tend ce Bilan des progrès de la Wallonie vers les Objectifs de développement durable (ODD) développés au niveau des Nations Unies.

La Wallonie s'est en effet engagée à atteindre à l'horizon 2030 les 17 ODD adoptés par la Communauté internationale en 2015. Le Gouvernement wallon l'a réaffirmé dans la Déclaration de politique régionale. Il est donc crucial que la Région se dote d'outils de monitoring de ces objectifs et qu'elle en fasse un suivi régulier.

C'est la raison d'être de ce deuxième rapport de suivi des progrès de la Wallonie vers les ODD réalisés par le SPW et l'IWEPS. Il est non seulement destiné aux décideurs politiques mais également à toutes les forces vives de la Wallonie tant du secteur public que du privé.

L'originalité et la force de ce deuxième rapport reposent sur la consultation d'une dizaine d'experts scientifiques de différentes disciplines qui, à la lecture du rapport, ont formulé des recommandations pour mieux mesurer, à l'avenir, les progrès de la Wallonie vers les ODD.

Bonne lecture !

Liste des acronymes

AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat	INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité	SILC	Statistics on Income and Living Conditions
BFP	Bureau fédéral du plan	INASTI	Institut national assurances sociales pour travailleurs indépendants	SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
BIT	Bureau international du travail	ISSEP	Institut scientifique de service public	SPF	Service public fédéral
BNB	Banque nationale de Belgique	IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique	SPGE	Société publique de gestion de l'eau
CWAPE	Commission wallonne pour l'énergie	NEET	Ni en emploi, ni aux études ou en formation	SPP IS	Service public fédéral de programmation Intégration sociale
DMC	Consommation intérieure de matières	OCDE	Organisation de coopération et de développement économique	SPW	Service public de Wallonie
EFT	Enquête sur les forces de travail	ODD	Objectif de développement durable	SPW ARNE	SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
EQI	Index européen de qualité des institutions	OMS	Organisation Mondiale de la Santé	SRFB	Société royale forestière de Belgique
ETS	Emission Trading Scheme	ONE	Office de la naissance et de l'enfance	SRWT	Société régionale wallonne du transport
EU	Union européenne	ONEM	Office national de l'emploi	SVR	Studiedienst van de Vlaamse Regering
FAOSTAT	Food and Agriculture Organization Corporate Statistical Database	ONSS	Office national de sécurité sociale		
FBCF	Formation brute de capital fixe	ONSSAPL	Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales		
FEAD	Fonds européen d'aide aux plus démunis	PIB	Produit intérieur brut		
GES	Gaz à effet de serre	PM	Particulate Matter		
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse	R&D	Recherche et développement		
ICEDD	Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable				
ICN	Institut des comptes nationaux				

Introduction

Des Objectifs de développement durable pour toutes et tous

Le 25 septembre 2015, les Chefs d'État et de Gouvernement ont adopté au niveau des Nations unies le **Programme de développement durable à l'horizon 2030** (ou « Programme 2030 »), intitulé *Transformer notre monde*. Ce programme comprend un ensemble de 17 objectifs et 169 cibles¹. Tous les pays du monde se sont engagés à les atteindre d'ici 2030.

Ces objectifs traduisent les priorités en matière de développement durable pour la prochaine décennie à l'échelle mondiale. Celles-ci vont de la santé et l'éducation à la conservation des écosystèmes, en passant par le travail décent, les modes de production et de consommation durables ou encore la réduction des inégalités au sein et entre les pays.

L'atteinte de ces 17 Objectifs de développement durable (ODD) exige la participation de tous, autant des pouvoirs publics que des acteurs de la société civile et du secteur privé. Il est donc crucial que chacun s'approprie le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour y contribuer à son niveau.



¹ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

Suivre les progrès de la Wallonie vers les Objectifs de développement durable

La Wallonie, pour répondre aux engagements internationaux de la Belgique, s'est engagée à mettre en œuvre ce Programme et à suivre les avancées en la matière. Pour cela, il est essentiel de faire le bilan des progrès de la Région vis-à-vis de ces ODD afin de dégager les principaux enjeux et défis de la Wallonie dans sa transition vers un développement durable.

C'est dans cette perspective que la **deuxième Stratégie wallonne de développement durable** prévoyait la rédaction en 2017, puis tous les 3 à 4 ans, d'un rapport sur la mise en œuvre des ODD.

Un **premier rapport** a été adopté par le Gouvernement wallon le 20 avril 2017 et a contribué à la préparation de l'examen national volontaire de la Belgique lors du Forum politique de Haut Niveau de juillet 2017, un exercice auquel chaque pays est invité à participer pour rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030.

Ce rapport décrivait la situation de départ de la Wallonie sur le chemin à parcourir pour atteindre les ODD, au moyen de 70 indicateurs de suivi des ODD. Il comprenait également un inventaire des politiques, plans et programmes contribuant aux ODD et des exemples de bonnes pratiques issues des pouvoirs publics, des acteurs privés et de la société civile.

La **présente publication** décrit le bilan des progrès de la Wallonie vis-à-vis des ODD, un peu plus de deux ans après le premier rapport et quatre ans après l'adoption du Programme 2030. Les analyses se fondent sur une actualisation des indicateurs de suivi des ODD établis pour la Wallonie en 2017. Cette actualisation comporte une mise à jour des 70 indicateurs avec les dernières données disponibles, ainsi que l'ajout de 10 nouveaux indicateurs pertinents (cf. méthodologie). Au total, la liste contient **80 indicateurs**, répartis selon les ODD, qui illustrent des sujets très variés et témoignent de la grande diversité des enjeux portés par le Programme 2030.

Ce travail a été réalisé entre mars et novembre 2019 par la **Direction du Développement durable du Secrétariat général du Service public de Wallonie** (SPW) et l'**Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique** (IWEPS), en collaboration avec d'autres services du SPW, en particulier le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement pour les indicateurs environnementaux.

De plus, un **comité d'experts académiques** issus de différents domaines d'expertise a été mis en place afin d'élaborer des pistes de recommandations pour améliorer le suivi des ODD en Wallonie.

Structure du rapport

Le premier chapitre présente la **méthode** adoptée pour sélectionner et analyser les indicateurs.

Le deuxième chapitre présente le **bilan des progrès de la Wallonie vers les ODD** à travers trois angles d'analyse :

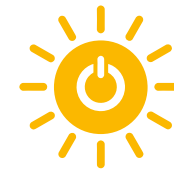
- > un bilan global qui s'appuie sur une analyse transversale des 80 indicateurs;
- > un bilan selon la composante (sociale, environnementale, économique et gouvernance) des indicateurs;
- > un bilan spécifique par ODD.

Chaque indicateur fait l'objet d'une fiche détaillée comprenant la description complète de l'indicateur et de ses données ainsi que son évolution sur la période observée. Ces fiches sont téléchargeables sur le site developpementdurable.wallonie.be.

Le troisième et dernier chapitre propose des **pistes de recommandations**, élaborées avec le comité d'experts, en vue d'améliorer le suivi des ODD en Wallonie.



Méthodologie



Sélection des indicateurs

Lors de la préparation du premier rapport wallon de suivi des ODD publié en 2017, **une liste de 70 indicateurs** avait été élaborée, sur base de la liste d'indicateurs proposée par la Commission statistique des Nations Unies pour chaque cible des 17 ODD (liste de 2016). Une certaine liberté avait cependant été prise afin que les indicateurs proposés traduisent au mieux les enjeux-clés pour la Wallonie pour chaque ODD.

Les **différents critères** utilisés pour sélectionner les indicateurs sont les suivants :

- > offrir une couverture équilibrée des dimensions sociale, économique, environnementale et institutionnelle du développement durable;
- > proposer des indicateurs pour lesquels une désagrégation est possible (par sexe, âge, niveau d'étude, classe de revenus...) afin de traduire le principe «ne laisser personne de côté» qui est au cœur du Programme 2030;
- > inclure des indicateurs qui, s'ils sont rattachés à un objectif particulier, offrent un éclairage sur d'autres objectifs et permettre ainsi de rendre compte de la transversalité des Objectifs de développement durable;
- > se baser sur les travaux déjà existants à l'IWEPS et au SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, mais également sur les indicateurs repris dans le diagnostic de la

deuxième stratégie wallonne de développement durable, pour assurer une cohérence, une pérennité du système d'indicateurs et une mise à jour régulière de ces derniers;

- > garantir, pour une majorité d'indicateurs par objectif, la comparabilité au niveau national, européen et international;
- > articuler le système d'indicateurs aux travaux en cours au niveau national, dans le cadre de l'Institut interfédéral de statistique, au sein du groupe de travail sur les indicateurs de suivi des ODD²;
- > et enfin garantir la qualité des données.

Pour ce présent rapport, **10 indicateurs** ont été ajoutés à la liste. Deux raisons justifient ce choix :

- > la volonté d'être cohérent avec les travaux menés au niveau national au sein de l'Institut interfédéral de statistique;
- > la volonté d'ajouter un indicateur de suivi de l'ODD 17, qui n'avait pas été abordé dans le premier rapport.

Pour chaque ODD, un ou deux **indicateurs-clés** illustrant particulièrement bien l'ODD ont été retenus. Ils font l'objet d'une représentation graphique dans le bilan présenté par ODD.

² Ce groupe de travail a été mis sur pied en septembre 2016 et est présidé par le Bureau fédéral du Plan. Ce groupe de travail a identifié, parmi les 232 indicateurs de l'ONU, une liste d'environ 140 indicateurs de suivi des ODD disponibles en Belgique. Il a été décidé, au sein de ce groupe, de travailler en priorité sur les 83 indicateurs pour lesquels les données ont déjà été rassemblées sur le site indicators.be, en déclinant si possible les données par Région.

Collecte des données et évaluation des indicateurs

La collecte des données pour la construction des indicateurs s'est appuyée sur des travaux existant au sein de diverses administrations wallonnes et fédérales, notamment au SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et à l'IWEPS, ainsi que sur la consultation d'experts des différentes thématiques. Les sources des données sont diverses et sont présentées dans les fiches annexées à ce rapport.

L'évaluation des indicateurs a été réalisée en analysant la direction de l'évolution de l'indicateur sur deux périodes déterminées, à long et court termes. L'objectif est de **déterminer si l'indicateur évolue favorablement ou non vers la cible liée à l'ODD concerné**.

Les **deux périodes temporelles** observées sont les suivantes :

- > une période à **long terme** : de 2000 (ou première année postérieure à 2000 où les données sont disponibles) à la dernière année disponible des données;
- > une période à **court terme** : de 2010 à la dernière année disponible des données.

Cette distinction permet de nuancer les résultats en suivant les progrès sur une période longue (16 à 18 ans) et sur une période récente et plus courte (6 à 8 ans), en évitant, pour cette seconde période, la perturbation liée à la crise de 2008-2009. Ces deux périodes de suivi sont également proposées dans le rapport d'Eurostat (2019) de bilan des progrès des indicateurs de suivi des ODD au niveau de l'Union

européenne³. La comparaison des résultats wallons avec les résultats européens est donc facilitée.

Pour définir quantitativement cette évolution, chaque indicateur a fait l'objet d'un **calcul de coefficient de rang de Spearman**, afin de conclure si la tendance de l'évolution est significative, avec une marge d'erreur de 5 %. Cette méthode a été choisie en cohérence avec les analyses effectuées par le Bureau fédéral du Plan dans le cadre du rapport fédéral de développement durable 2019.

Des pictogrammes illustrent la tendance de l'indicateur, comme expliqué ci-dessous :



Évolution défavorable :
la corrélation est significative et l'indicateur évolue en s'éloignant de la cible



Évolution globalement stable ou indéterminée :
la corrélation n'est pas significative, l'indicateur étant stable ou son évolution étant indéterminée



Évolution favorable :
la corrélation est significative et l'indicateur évolue en direction de la cible



Évolution non calculable :

- Si moins de six observations sont disponibles pour l'indicateur, le coefficient de corrélation de rang de Spearman ne peut être calculé.
- Si l'échantillon de l'enquête permettant le calcul de l'indicateur est trop faible, la marge d'erreur ne permet pas de calculer des tendances temporelles fiables.

Il est important de souligner que **les évolutions temporelles définies grâce à ce calcul ne sont pas comparées à une cible chiffrée, car il existe rarement une cible définie au niveau wallon qui peut être associée à l'indicateur**. Il n'est dès lors pas possible de se prononcer sur l'adéquation entre la vitesse d'évolution de l'indicateur et l'atteinte de la cible en 2030. Une évolution favorable d'un indicateur, selon les analyses menées dans le cadre de ce rapport, ne signifie pas non plus que le niveau de l'indicateur est satisfaisant à l'heure actuelle, juste qu'il évolue vers l'ODD mesuré.

Le manque de cibles chiffrées auxquelles se référer limite donc les analyses menées, limite à propos de laquelle des recommandations sont formulées (voir chapitre III).

³ Eurostat, 2019, *Sustainable development in the European Union, Monitoring report on progress towards the SDGs in an EU context*, Luxembourg.





Analyse globale



Tableau 1 : Suivi des 80 indicateurs pour les 17 ODD

ODD	Cible	Indicateur	Période de données	Composante	Évaluation long terme (à partir de 2000 ou début de données)	Évaluation court terme (à partir de 2010)
1 PAS DE PAUVRETÉ	1.2	Taux de risque de pauvreté	2003-2017	sociale	⊗	⊗
	1.2	Taux de privation matérielle sévère	2004-2017	sociale	⊗	⊗
	1.3	Part des majeurs bénéficiaires de l'aide sociale	2003-2017	sociale	☹	☹
	1.4	Part des majeurs ayant été admis à la procédure en règlement collectif de dettes	2006-2017	sociale	☹	☹
	1.4	Part de ménages déclarant avoir dû postposer des soins de santé pour des raisons financières	2001, 2004, 2008, 2013	sociale	⊗	⊗
2 FAIM «ZÉRO»	2.1	Part de la population wallonne bénéficiaire des banques alimentaires	2011-2017	sociale	⊗	☹
	2.2	Part de la population adulte en situation d'obésité	1997, 2001, 2004, 2008, 2013, 2018	sociale	☹	⊗
	2.3	Revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial	2001-2017	économique	☹	☹
	2.4	Part de l'agriculture biologique	2003-2017	environnementale	😊	😊
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	3	Espérance de vie à 15 ans en bonne santé	2001, 2004, 2008, 2013	sociale	⊗	⊗
	3.2	Taux de mortalité infantile (enfants de moins d'un an)	2000-2016	sociale	😊	☹
	3.4	Taux de suicide	2003-2016	sociale	😊	😊
	3.5	Consommation de tabac chez les plus de 15 ans	1997, 2001, 2004, 2008, 2013, 2018	sociale	😊	⊗
	3.6	Nombre de tués dans des accidents de la route	2002-2017	sociale	😊	😊
	3.9	Part de la population soumise à une concentration moyenne annuelle de PM2,5 supérieure à 10 µg/m³	2008-2018	sociale	😊	😊
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	4.1	Taux d'abandon scolaire précoce chez les 18-24 ans	2002-2018	sociale	😊	😊
	4.1	Part des élèves « à l'heure » dans le secondaire	2006-2007, 2011-2012, 2016-2017	sociale	⊗	⊗
	4.2	Taux de participation des élèves de 3-5 ans à l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles	2014-2015, 2015-2016, 2016-2017	sociale	/	⊗
4.3	Éducation et formation des adultes	2004-2018	sociale	☹	☹	
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	5.1	Écart salarial entre hommes et femmes	2000-2016	sociale	😊	😊
	5.2	Part des plaintes pour coups et blessures volontaires concernant des situations de violence conjugale	2007-2018	sociale	⊗	⊗
	5.2	Part des hommes parmi les prévenus d'homicide au sein du couple	2007-2018	sociale	⊗	⊗
	5.3	Population féminine très probablement excisée	2013, 2016	sociale	/	⊗
	5.4	Écart de temps consacré aux tâches non rémunérées entre hommes et femmes	1995, 2005, 2013	sociale	⊗	⊗
5.5	Part des femmes élues au sein du Parlement wallon	1995, 1999, 2004, 2009, 2014, 2019	sociale	😊	⊗	

ODD	Cible	Indicateur	Période de données	Composante	Évaluation (long terme (à partir de 2000 ou début de données))	Évaluation court terme (à partir de 2010)
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	6.3	État des masses d'eau	2009-2013 2010-2015	environnementale	⊗	⊗
	6.3	Taux d'équipement en stations d'épuration	1990-2018	environnementale	😊	😊
	6.3	Concentrations de matières azotées dans les cours d'eau	1998-2015	environnementale	😊	😐
	6.4	Prélèvements en eau	1996-2016	environnementale	😊	😊
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	7	Indépendance énergétique	2000-2017	économique	😊	😐
	7.1	Part du budget des ménages wallons consacré à l'énergie	1999-2016	sociale	😞	😐
	7.1	Part des ménages wallons en défaut de paiement d'électricité	2007-2017	sociale	😞	😞
	7.2	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie	2000-2017	environnementale	😊	😊
	7.3	Intensité énergétique	2000-2016	économique	😊	😊
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	8.1	Taux de croissance annuel du PIB en volume par habitant	2003-2017	économique	😐	😐
	8.2	Productivité par tête du travail	2003-2017	économique	😐	😐
	8.3	Part des emplois créés par les employeurs entrants dans les créations totales d'emplois	2005-2006 à 2016-2017	économique	😐	😐
	8.5	Taux d'emploi des 15-64 ans	2000-2018	économique	😊	😐
	8.5	Taux de chômage des 15-64 ans	2000-2018	sociale	😐	😐
	8.6	Part des jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (NEET)	2000-2018	sociale	😊	😊
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	9.1	Formation brute de capital fixe des entreprises et des administrations publiques	2008-2016	économique	😊	😊
	9.1	Modes de transport des personnes	1995-2009	environnementale	😊	⊗
	9.1	Modes de transport des marchandises	1990-2009	environnementale	😞	⊗
	9.2	Part de l'emploi dans l'industrie manufacturière	1996-2017	économique	😞	😞
	9.4	Émissions de gaz à effet de serre des industries	1990-2017	environnementale	😊	😊
9.5	Part de la recherche et développement dans le PIB	2002-2015	économique	😊	😐	

ODD	Cible	Indicateur	Période de données	Composante	Évaluation long terme (à partir de 2000 ou début de données)	Évaluation court terme (à partir de 2010)
10 INÉGALITÉS RÉDUITES	10.1	Indice de Gini	2003-2017	sociale	⊗	⊗
	10.1	Différence interquartile des salaires	2005-2017	sociale	☹	☹
	10.3	Indice de discrimination	2016	sociale	⊗	⊗
	10.4	Part salariale en volume	2000-2017	économique	☺	☺
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	11.1	Part de la population vivant dans un logement dont la salubrité est mauvaise ou très mauvaise	2006-2007 2012-2013	sociale	⊗	⊗
	11.2	Part de la population domiciliée à proximité de transports en commun bien desservis	2018	sociale	⊗	⊗
	11.3	Superficie résidentielle par habitant	2005-2018	environnementale	☹	☹
	11.3	Taux d'artificialisation du territoire	2002-2018	environnementale	☹	☹
	11.6	Émissions atmosphériques de particules fines	2000-2016	environnementale	☺	☺
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	12.2	Empreinte écologique et biocapacité	2002-2012	environnementale	☺	⊗
	12.2	Consommation intérieure de matière	2002-2013	environnementale	☺	⊗
	12.4	Quantité de déchets classés dangereux	2004-2014	environnementale	☺	⊗
	12.4	Gestion de déchets dangereux	2004-2014	environnementale	☺	⊗
	12.5	Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par catégorie de déchets	2000-2016	environnementale	☺	☺
	12.5	Quantité de déchets ménagers et assimilés par habitant par mode de collecte	2000-2016	environnementale	☺	☺
	12.5	Part des déchets ménagers et assimilés qui font l'objet d'une réutilisation ou d'une valorisation	2000-2017	environnementale	☺	☺
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	13.1	Part des nouvelles constructions dans les zones d'aléa d'inondations	2000-2016	sociale	☹	☹
	13.2	Émissions de gaz à effet de serre	1990-2017	environnementale	☺	☺
14 VIE AQUATIQUE	14.1	Eutrophisation des cours d'eau	1996-2015	environnementale	☺	☺

ODD	Cible	Indicateur	Période de données	Composante	Évaluation long terme (à partir de 2000 ou début de données)	Évaluation court terme (à partir de 2010)
15 VIE TERRESTRE	15.1	Superficie forestière	1896-2012	environnementale	⊗	⊗
	15.1	Superficie des sites naturels protégés	1957-2018	environnementale	😊	😊
	15.1	Superficie des sites Natura 2000	2018	environnementale	⊗	⊗
	15.2	Certification de gestion durable des forêts	2003-2017	environnementale	😊	😊
	15.3	Matières organiques dans les sols agricoles	1949-1972 et 2004-2014	environnementale	⊗	⊗
	15.5	État de conservation des habitats	2007-2012 (1 observation)	environnementale	⊗	⊗
	15.5	État de conservation des espèces	2007-2012 (1 observation)	environnementale	⊗	⊗
	15.8	Espèces envahissantes exotiques	2000-2017 (1 observation)	environnementale	⊗	⊗
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	16.1	Nombre d'homicides par 100 000 habitants	2000-2017	sociale	⊗	⊗
	16.2	Maltraitance des enfants	2013-2017	sociale	⊗	⊗
	16.5	Indice de corruption	2010 et 2013	gouvernance	⊗	⊗
	16.6	Indice de qualité du service public	2010 et 2013	gouvernance	⊗	⊗
	16.7	Indice de gouvernance	1999-2014	gouvernance	⊗	⊗
17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	17.13	Endettement public	1996-2018	gouvernance	😞	😞

😞 Évolution défavorable
 😐 Évolution stable ou indéterminée
 😊 Évolution favorable
 ⊗ Évolution non calculable

Tableau 2 :
Synthèse des progrès pour
les évolutions depuis 18 ans
et depuis 8 ans

	LONG TERME [2000 - 2018]		COURT TERME [RÉCENTE] [2010-2018]	
	Nombre d'indicateurs	%	Nombre d'indicateurs	%
Favorable	27	33,7 %	17	21,3 %
Globalement stable ou indéterminée	15	18,8 %	18	22,5 %
Défavorable	11	13,8 %	10	12,5 %
Non calculable	27	33,7 %	35	43,7 %
TOTAL GÉNÉRAL	80	100 %	80	100 %

Les tableaux 1 et 2 résument les progrès de la Wallonie vers les ODD sur base de la liste des 80 indicateurs sélectionnés pour ce rapport. Ils montrent les tendances d'évolution des différents indicateurs pour deux périodes d'observations, à long terme (18 ans depuis 2000) et à plus court terme (8 ans, depuis 2010).

De manière globale, les tableaux montrent que **33,7 % des indicateurs présentent une évolution favorable sur le long terme et 21,3 % des indicateurs montrent cette tendance sur le court terme. Les parts d'indicateurs ayant des tendances défavorables sont moins importantes : 13,8 % pour le long terme (2000-2018) et 12,5 % pour le court terme (2010-2018)**. Ce résultat relativement optimiste en faveur du progrès vers un développement durable en Wallonie doit être nuancé pour les raisons expliquées dans l'encart ci-contre.

De manière plus spécifique, l'analyse montre que, **pour certains objectifs, une convergence des tendances favorables peut être observée**. L'ODD 3, « bonne santé et bien-être », présente une dominance de tendances favorables pour les différents indicateurs sélectionnés et pour les deux périodes estimées. C'est le cas également pour trois autres objectifs : l'ODD 6 « eau propre et assainissement », l'ODD 8 « travail décent et croissance économique » et l'ODD 12 « consommation et production responsables ». Ces quatre objectifs semblent présenter des tendances significatives en direction des Objectifs du développement durable.

L'ODD 1 « pas de pauvreté », à l'inverse, présente des tendances homogènes défavorables. Ce résultat doit alerter sur les défis à relever pour atteindre cet objectif.

Les résultats présentés dans cette partie sont à interpréter avec prudence. D'une part, sur les 80 indicateurs, **l'évolution de 27 indicateurs (33,7 %) n'a pas pu être calculée pour la période à long terme (2000-2018) avec la méthode définie pour ce rapport**, soit parce que la série de données n'est pas assez longue (par exemple, l'enquête de santé 2018 est en cours d'analyse), soit parce que les marges d'erreur liées au calcul de l'indicateur ne permettent pas de calculer des tendances temporelles fiables (par exemple, les indicateurs de l'enquête SILC). **Cette difficulté augmente encore pour les tendances récentes, avec 35 indicateurs concernés (43,7 % des 80)**. D'autre part, rappelons qu'une **tendance favorable signifie que l'indicateur progresse vers l'objectif, mais pas nécessairement que le niveau de l'indicateur est satisfaisant ni que la vitesse de progression est suffisante pour atteindre les cibles établies au niveau des Nations Unies en 2030**.

Pour sept objectifs, une **diversité des tendances favorables et défavorables** est observée pour les différents indicateurs étudiés. Il s'agit des ODD 2 « faim zéro », 4 « éducation de qualité », 7 « énergie propre et d'un coût abordable », 9 « industrie, innovation et infrastructure », 11 « villes et communautés durables » et 13 « mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ».

Par ailleurs, pour cinq objectifs, les indicateurs sélectionnés et plus particulièrement les données collectées pour leurs calculs ne permettent **pas d'évaluer des tendances fiables**. Il est difficile de se prononcer sur les progrès ou non vers les Objectifs de développement durable en Wallonie pour les ODD 5 « égalité entre les sexes », 10 « inégalités réduites », 14 « vie aquatique », et 15 « vie terrestre », 16 « paix, justice et institutions efficaces » et 17 « partenariats pour la réalisation des objectifs ». Ce sont des objectifs pour lesquels l'obs-

taclé de la mise à disposition de données posent particulièrement question et les statistiques devraient être développées en vue des prochaines éditions de ce rapport.

La comparaison des deux périodes d'analyses montre que les tendances sont principalement concordantes, même si des nuances récentes sont également observées. Par exemple, le taux d'emploi de l'ODD 8 présente une tendance favorable sur la période longue depuis 2000, mais tend à se stabiliser sur la période récente.

L'annexe à ce rapport présente, pour chaque indicateur, une description de l'indicateur et de ses tendances à long et court terme, les sources utilisées et des graphiques détaillant les évolutions temporelles. Ces informations permettent de détailler l'évolution de chaque indicateur et d'apporter plus de nuance à l'analyse globale présentée dans ce chapitre II.

Analyse par composante



En cohérence avec les travaux du Bureau fédéral du plan, les 80 indicateurs sont répartis entre les **quatre composantes du développement durable : sociale, environnementale, économique et gouvernance**. Ces quatre composantes correspondent aux cinq domaines du préambule de la résolution de l'ONU sur les Objectifs de développement durable, à savoir : l'Humanité, la Planète, la Prospérité, la Paix et les Partenariats (connus comme les « 5 P » en anglais : *People, Planet, Prosperity, Peace et Partnership*).

La composante sociale correspond au domaine « Humanité », la composante environnementale au domaine « Planète », la composante économique au domaine « Prospérité » et la composante « gouvernance » aux domaines « Paix et Partenariats ».

Cette répartition des indicateurs indique que chaque ODD est évalué sous l'angle d'indicateurs de différentes composantes, montrant bien que les 17 objectifs sont « intégrés et indivisibles ».

Tableau 3 : Synthèse des progrès par composante du développement durable

Tableau 3.1 tendance à long terme (2000-2018)

	SOCIALE	ENVIRONNEMENTALE	ÉCONOMIQUE	GOUVERNANCE	TOTAL PAR ÉVOLUTION
Favorable	9	13	5	0	27
Globalement stable ou indéterminée	4	6	5	0	15
Défavorable	6	3	1	1	11
Non calculable	17	7	0	3	27
TOTAL PAR COMPOSANTE	36	29	11	4	80

Tableau 3.2. tendance à court terme (récente) (2010-2018)

	SOCIALE	ENVIRONNEMENTALE	ÉCONOMIQUE	GOUVERNANCE	TOTAL PAR ÉVOLUTION
Favorable	6	9	2	0	17
Globalement stable ou indéterminée	5	5	8	0	18
Défavorable	6	2	1	1	10
Non calculable	19	13	0	3	35
TOTAL PAR COMPOSANTE	36	29	11	4	80

Composante sociale

Parmi les 80 indicateurs sélectionnés, une part importante des indicateurs (**45 %, soit 36 indicateurs**), relève de la composante sociale du développement durable. C'est donc cette composante qui domine le suivi proposé dans cet exercice.

Sur les 36 indicateurs correspondant à cette composante, 17 ont des tendances non calculables à long terme et 19 à court terme, soit environ la moitié des indicateurs, ce qui constitue un véritable problème pour l'analyse. Des autres indicateurs, il ressort que 9 indicateurs montrent une évolution à long terme favorable et 6 pour l'évolution récente. Une évolution défavorable est constatée pour 6 indicateurs à long terme et pour 6 à court terme. Enfin, 4 indicateurs présentent une évolution globalement stable ou indéterminée sur le long terme et 5 sur le court terme. Les tendances récentes sont donc «balancées» pour cette composante.

Composante environnementale

Pour la composante environnementale, sur les **26 indicateurs** illustrant celle-ci (**32 %**), 7 indicateurs ont des tendances non calculables sur le long terme et ce nombre augmente pour atteindre la moitié (13) sur le court terme. Sur les tendances calculables, une majorité (13 à long terme et 9 à court terme) va dans une direction favorable par rapport aux Objectifs de développement durable.

Composante économique

Sur les **11 indicateurs (13,8 %)** correspondant à cette composante, tous ont des tendances calculables. Sur le long terme, les évolutions sont plutôt favorables (5) ou stables ou indéterminées (5). Un seul indicateur a une tendance défavorable. Sur le court terme, les tendances sont moins tranchées et une majorité des indicateurs (8) se retrouvent dans la catégorie des tendances stables ou indéterminées.

Composante gouvernance

Peu d'indicateurs (quatre, représentant **5 %** du total) couvrent la composante gouvernance. Un seul a une tendance calculable (l'endettement public) et elle est défavorable, tant à long terme qu'à court terme.

Analyse par ODD





Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Comparé à l'échelle mondiale, le niveau de vie moyen en Wallonie est élevé. Toutefois, plusieurs indicateurs montrent un phénomène significatif de pauvreté. Un Wallon sur cinq vit dans une situation de **risque de pauvreté monétaire**, soit dans un ménage dont le revenu net équivalent est inférieur au seuil de pauvreté national (en 2017 : 1 187 € nets par mois pour un isolé ou 2 493 € pour un ménage composé de 2 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans).

Entre 6 et 11 % de la population wallonne vit dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, **posséder les biens et services et/ou se livrer à des activités considérées comme ordinaires et/ou nécessaires**. La Wallonie occupe une position médiane au sein de l'Union européenne en la matière.

La **part des bénéficiaires d'allocations d'aide sociale** est en augmentation en Wallonie sur la période 2003-2017. En 2017, celle-ci représentait 3,7 % des Wallon.ne.s tous âges confondus. Ce taux s'élevait à 7,1 % pour les 18-24 ans et à 5,7 % pour les plus de 65 ans, indiquant que les jeunes et les personnes âgées sont plus précaires. De plus, une surreprésentation féminine est observée dans les bénéficiaires de l'aide sociale. Celle-ci augmente avec l'âge, ce qui peut être expliqué par une participation plus faible des femmes au marché du travail.

Un autre phénomène étroitement lié à la pauvreté est le **surendettement**. En Wallonie, la part des personnes confrontées au surendettement ou à de graves difficultés financières s'accroît depuis 2006. Ainsi, la part de la population ayant été admise à la procédure de règlement collectif des dettes est

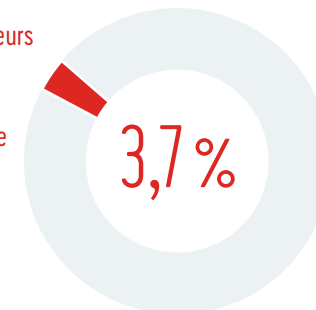
passée, entre 2006 et 2017, de 0,78 % à 1,32 %. De telles difficultés financières poussent les ménages à diminuer leurs dépenses, aggravant leur situation de pauvreté.

La **part des ménages wallons ayant déclaré avoir reporté des soins de santé pour des raisons financières** s'élevait à 9 % en 2013. Les ménages disposant des plus faibles revenus sont bien sûr davantage touchés, de même que ceux disposant d'un faible niveau d'instruction.

Taux de risque de pauvreté monétaire en 2017 :



Part des majeurs bénéficiant d'allocations d'aide sociale en 2017.





Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

Si le niveau de sécurité alimentaire est élevé en Wallonie, la transition vers un système alimentaire plus durable nécessite des changements à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation.

Côté consommation, certains ménages doivent avoir recours en Wallonie à l'aide alimentaire pour satisfaire leurs besoins nutritionnels. En 2017, près de 2 % de la population wallonne était estimée **bénéficiaire des banques alimentaires**, soit 71 065 personnes. Ce chiffre, qui est en augmentation depuis 2011 (1,46 %), ne couvre pas les bénéficiaires des autres structures d'aide alimentaire telles que les épiceries sociales et restaurants sociaux.

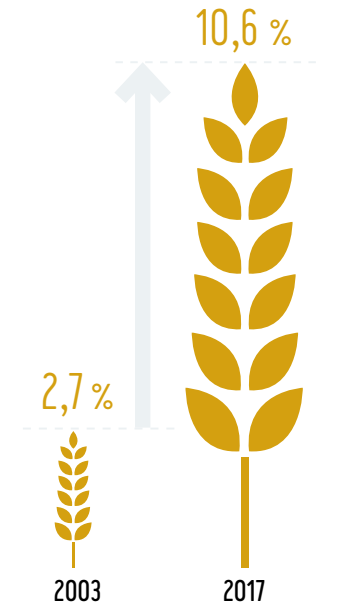
Par ailleurs, en matière de nutrition, la Wallonie n'échappe pas au fléau de l'obésité, l'un des plus grands défis de santé publique du 21^e siècle. La **part de**

la population adulte wallonne souffrant d'obésité (BMI_≥30) est passée de 13,7 % en 1997 à 18 % en 2018, un chiffre supérieur à la moyenne belge (15,9 % en 2018). Ce phénomène est plus présent chez les personnes présentant les niveaux d'instruction les plus faibles.

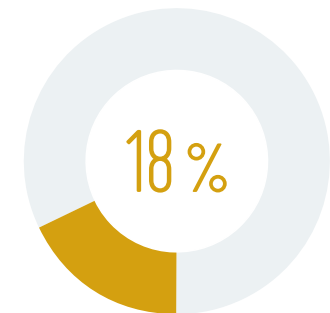
Au niveau de la production agricole, le nombre d'exploitations wallonnes décroît de manière continue tandis que la taille moyenne des exploitations augmente. En Wallonie, en 2017, une exploitation agricole moyenne s'étend sur 56,7 hectares alors que l'exploitation moyenne dans l'Union européenne occupe 16,1 hectares. Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire exige donc de maintenir un niveau suffisant de rentabilité des exploitations wallonnes. En 2017, le **revenu moyen d'une exploitation (revenu du travail et du capital)** s'élevait à 29 502 euros. Ce revenu est sujet à de fortes fluctua-

tions annuelles en fonction des volumes produits et des prix perçus par les agriculteurs pour leurs produits, ainsi que des volumes et prix des matières premières utilisées. Par ailleurs, des différences existent selon les orientations et régions agricoles.

La viabilité des systèmes alimentaires passe aussi par la mise en place de pratiques agricoles plus résilientes et durables. L'agriculture biologique, en s'appuyant sur les systèmes autorégulateurs de la nature, contribue à cet objectif en visant la protection de l'environnement, l'amélioration de la santé des exploitants et des consommateurs, le développement économique local et la valorisation de l'espace rural, ainsi que la croissance de l'emploi local. La Wallonie a considérablement progressé dans ce domaine : la **part de la surface agricole utile occupée par l'agriculture biologique** est passée de 2,7 à 10,6 % entre



Pourcentage de la superficie agricole utile occupée par l'agriculture biologique.



Part de la population adulte en situation d'obésité en 2018.

2005 et 2017, alors qu'elle n'atteignait que 0,1 % en 1990. Ce taux dépasse celui de la moyenne européenne (UE 28 : 7,3 % en 2017).



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

La Wallonie bénéficie d'un système de sécurité sociale et de santé performant. Grâce à ce système, les Wallon.ne.s étaient à l'échelle mondiale, en relativement bonne santé avec une espérance de vie à la naissance de 79,8 ans en 2017. En 2013, **l'espérance de vie en bonne santé** à 15 ans s'élevait à 46,5 ans pour les hommes et à 50 ans pour les femmes.

Le faible **taux de mortalité infantile** témoigne également de la performance du système de sécurité sociale et de santé. Ce taux a diminué sur la période 2000-2016, passant de 4,7 à 3,3 décès pour 1000 naissances vivantes. Les causes de mortalité pour les moins d'un an sont principalement liées aux conditions périnatales ou aux malformations congénitales et anomalies chromosomiques.

De nombreux facteurs de risque pèsent cependant sur la santé des Wallon.ne.s,

tels que l'obésité, le tabac et la pollution. La **part de la population adulte souffrant d'obésité** (BMI \geq 30) s'élevait à 18 % en 2018, contre 13,7 % en 1997. Ce taux est supérieur à la moyenne belge (15,9 %).

En 2018, environ un Wallon de 15 ans et plus sur cinq (18,8 %) déclarait fumer quotidiennement. Cette proportion est en diminution depuis 1997, mais elle reste plus élevée qu'au niveau national. Les hommes sont plus concernés par le tabagisme que les femmes, même si la différence varie en fonction de l'âge.

Quant à la pollution de l'air, 36 % de la population wallonne était exposée en 2018 à des concentrations moyennes annuelles de **particules fines** supérieures au seuil défini par l'Organisation mondiale de la Santé. Le taux d'exposition pour la période 2008-2018 varie fortement d'une année à l'autre, entre 25 et 97 %, avec toutefois une tendance

à la diminution ces dernières années. Il faut sans doute y voir les effets des mesures prises pour réduire les émissions de particules fines, ainsi que le ralentissement industriel, mais aussi les effets de conditions météorologiques particulièrement favorables à une bonne dispersion des polluants ces dernières années.

Par ailleurs, la route continue de tuer en Wallonie. En 2017, la Région comptabilisait 76,4 décès par million d'habitants des suites d'un **accident de la route**. Une amélioration est visible ces dernières années, le chiffre ayant diminué de plus de moitié entre 2002 et 2017. Les hommes sont les plus touchés. La situation wallonne est plus défavorable que celle de la Flandre ou de la Belgique. Cette différence s'explique par l'importance du trafic de transit et la plus faible densité d'habitants en Wallonie. Il y a moins d'accidents corporels en Wallonie



Taux de suicide en Wallonie par 100 000 habitants .



Part de la population wallonne de 15 ans et plus qui déclare fumer quotidiennement en 2018.

qu'en Flandre, mais ils sont généralement plus graves, car le réseau wallon est moins congestionné et les vitesses pratiquées sont plus élevées.

Enfin, le **taux de suicide**, qui reflète un état de mal-être et de mauvaise santé mentale dû à des facteurs individuels et/ou sociétaux, reste relativement élevé en Wallonie. Si la situation s'est améliorée ces dix dernières années, le taux de suicide atteignait, en 2016, 20,3 suicides pour 100 000 habitants en Wallonie contre 16,9 en Belgique. Ce sont les 10-24 ans et les 25-44 ans qui sont les plus touchés. Pour ces tranches d'âge, le suicide est à l'origine d'un décès sur cinq. Les hommes sont davantage concernés que les femmes.



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

En Wallonie, l'obligation scolaire s'étend entre l'âge de 6 ans et de 18 ans, et le système éducatif est très développé. Toutefois, les abandons et retards scolaires sont élevés et mettent à mal la situation des personnes concernées sur le marché du travail.

La scolarisation avant la période d'obligation scolaire est très bonne puisque **97 % des enfants de 3 à 5 ans fréquentent l'école maternelle**. Ce taux est nettement supérieur aux taux européens. De nombreuses études ont d'ailleurs montré les effets positifs d'une « pré-scolarisation » des enfants qui développeraient, par ce biais, des acquis intellectuels et socio-émotionnels influençant positivement le déroulement de leur scolarité.

L'**abandon scolaire précoce** concernait, en 2018, 9,9 % des jeunes wallons de 18-24 ans. Si ce taux diminue sur la

période 2002-2018, il reste préoccupant et supérieur au taux belge (8,6 %). La proportion d'hommes ayant quitté prématurément le système scolaire (12 %) est supérieure à celle des femmes (8 %). Les jeunes ayant abandonné précocement l'école font face à des difficultés importantes et croissantes sur le marché du travail comme le montre leur taux d'emploi (39 % pour les hommes et 29 % pour les femmes en 2015).

De plus, près d'un élève wallon sur deux dans le secondaire était **en retard scolaire** en 2017, c'est-à-dire qu'il se trouvait dans une année scolaire inférieure à celle dans laquelle il devrait se trouver étant donné son année de naissance. Ce phénomène touche, encore une fois, davantage les garçons que les filles.

Enfin, la **part des adultes** qui ont participé à une formation pendant les quatre semaines de la période de référé-

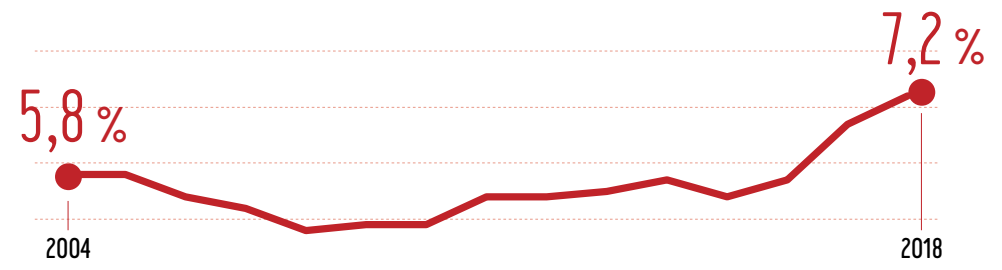
rence varie entre 5 et 7 % sur la période 2004-2018, bien en deçà de l'objectif de l'Union européenne de 15 % d'ici 2020. Ce taux est supérieur pour les personnes au chômage et inactives par rapport aux personnes ayant un emploi et augmente avec le niveau d'enseignement.



En 2017, près de 1 élève sur 2 se trouve dans une année scolaire inférieure à celle dans laquelle il devrait se trouver étant donné son année de naissance.



Part des adultes suivant un enseignement régulier ou une formation hors système d'enseignement régulier (période 2004-2018).





Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Si la situation des femmes et des filles en Wallonie est plutôt favorable en comparaison avec celle d'autres pays, certaines inégalités subsistent, en particulier dans la sphère privée.

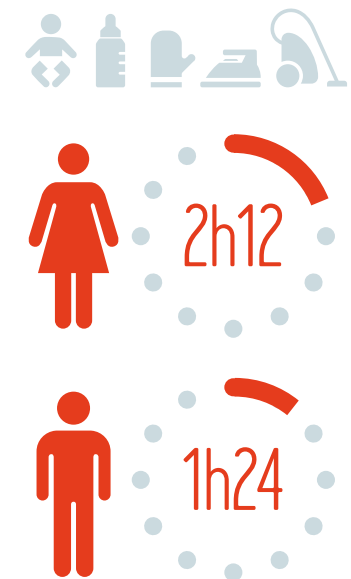
Les femmes sont les premières victimes de **violence conjugale**. Selon les statistiques relatives à l'activité des parquets situés en Wallonie, plus de 75 % des prévenus pour homicide dans le couple sont des hommes. Par ailleurs, la part des plaintes pour coups et/ou blessures volontaires concernant des situations de violence conjugale est passée de 16,8 à 28,9 % sur la période 2007-2018. Ces chiffres doivent cependant être considérés avec prudence, car cette augmentation peut refléter une plus grande sensibilisation des victimes de violence conjugale à l'importance de porter plainte.

La violence à l'égard des femmes peut s'exprimer sous d'autres formes. Ainsi, on estime que 6 129 femmes originaires de pays où se pratiquent les **mutilations génitales féminines**, étaient très probablement excisées ou à risque de l'être au 1^{er} janvier 2016. Le nombre de petites filles de moins de 5 ans qui risquaient d'être victimes d'une excision s'élevait à 846. Une augmentation est notée depuis la précédente enquête de 2012, expliquée par l'accueil depuis 2012 de primo-arrivantes issues des pays concernés par les mutilations génitales féminines et par les naissances au sein des communautés concernées.

Les hommes et les femmes restent par ailleurs inégaux quant à leur **emploi du temps**. Les femmes consacrent davantage de temps aux tâches ménagères, aux soins et à l'éducation des enfants. Ainsi, en 2013, les femmes de 25 à 39 ans accordaient 2h12 par jour,

en moyenne sur la semaine, à ces tâches non rémunérées alors que les hommes y consacraient 1h24. Cette différence de temps dédié aux tâches non rémunérées entre hommes et femmes s'est toutefois réduite ces dix dernières années.

Concernant le marché du travail, la situation longtemps défavorable pour les femmes en matière de chômage s'est inversée : le chômage touche davantage les hommes que les femmes depuis 2014. Sur le plan salarial, **l'écart entre les rémunérations des hommes et des femmes** s'amenuise depuis le début des années 2000. En 2016, le salaire brut horaire moyen des hommes s'élevait à 18,54 euros alors que celui des femmes était de 16,82 euros. Les femmes sont cependant plus nombreuses à travailler à temps partiel, ce qui est source de revenus plus bas.



Rapport entre le nombre de minutes par jour en moyenne sur la semaine consacrées aux tâches ménagères et aux soins et à l'éducation des enfants par les femmes de 25 à 39 ans sur celles consacrées par les hommes de la même tranche d'âge (en 2013).

Enfin, en matière de **participation des femmes à la vie politique**, la part des élues au sein du Parlement wallon a fortement augmenté, passant de 8 % à 41,3 % entre 1995 et 2019. Cette proportion est similaire pour les parlements fédéral, flamand et bruxellois, mais est supérieure à la moyenne européenne pour les assemblées nationales (30,7 %).



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Les ressources en eau constituent un capital à préserver, l'objectif étant de maintenir un équilibre durable entre les prélèvements et les ressources disponibles, surtout dans un contexte de changement climatique. En 2016, la Wallonie a puisé environ 2 002 millions de m³ d'eau dans ses cours d'eau et ses nappes d'eau souterraine. Les **prélèvements totaux en eau** ont diminué de 41 % entre 2000 et 2016 grâce à une diminution des quantités d'eau de surface utilisées par les centrales électriques et les industries.

Le **taux d'exploitation en eau** de la Wallonie (c'est-à-dire le rapport entre le total des volumes prélevés et les ressources totales en eau) était estimé en 2016 à 4,2 %, une valeur inférieure au seuil européen de stress hydrique (20 %).

Quant à la **qualité de l'eau**, il subsiste un écart important entre les objectifs

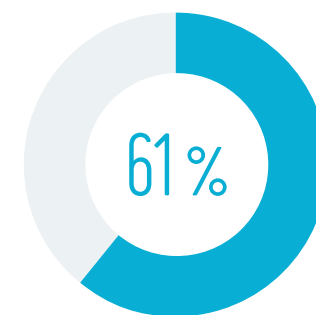
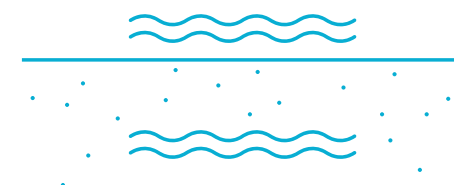
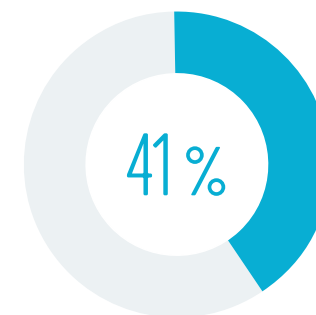
fixés par la Directive-cadre sur l'eau à l'échéance ultime de 2027 et l'état actuel des masses d'eau en Wallonie. Les évaluations réalisées pour la période 2010-2015 indiquaient que 41 % des masses d'eau de surface étaient en bon ou très bon état écologique. Quant aux masses d'eau souterraine, environ 61 % des masses d'eau évaluées sur la période 2009-2013 étaient en bon état chimique. Les facteurs qui altèrent l'état des masses d'eau sont liés aux activités domestiques et de services (assainissement insuffisant des eaux usées), aux activités agricoles (nitrates, pesticides) et industrielles.

Au niveau des **pollutions azotées** en particulier, qui contribuent à l'eutrophication des eaux marines et qui perturbent les écosystèmes aquatiques, on constate une tendance à l'amélioration malgré des variations interannuelles, liées notamment aux conditions météorologiques. Cette amélioration s'explique par une

réduction des flux d'azote agricole qui rejoignent les cours d'eau, suite à une meilleure gestion des fertilisants azotés ainsi que par l'augmentation du taux d'équipement en stations d'épuration et de la diminution des rejets azotés d'origine industrielle.

L'assainissement des eaux usées constitue dès lors un élément indispensable en vue d'améliorer l'état écologique et sanitaire des cours d'eau. Au 31 décembre 2018, la Wallonie comptait 451 **stations d'épuration** publiques capables de traiter une charge polluante de 4 112 097 équivalents-habitants (EH), ce qui représente un **taux d'équipement** de 92 % par rapport à l'objectif à atteindre. Les principaux efforts à réaliser concernent l'épuration des petites agglomérations (<2000 EH) dont le taux d'équipement est estimé à 35 %.

Qualité des masses d'eau :
41 % des masses d'eau de surface
sont en (très) bon état écologique
sur la période 2010-2015



61 % des masses d'eau souterraines sont en bon état chimique sur la période 2009-2013.



Garantir à tous un accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Dans un contexte où les prix de l'énergie à destination du client domestique augmentent davantage que l'indice du niveau moyen des prix à la consommation, garantir l'accès de tous aux services énergétiques à un coût abordable reste un défi pour la Wallonie. La **part du budget des ménages consacré à l'énergie** représentait 5,4 % en 2016. Cette moyenne cache cependant des différences de taille selon les ménages. Le **pourcentage des ménages wallons en défaut de paiement d'électricité** a très clairement augmenté sur la période 2007-2017, passant de 3,3 % à 7,3 %. Le risque de précarité énergétique pour une part de la population wallonne est donc à considérer avec attention.

À côté des questions d'accès aux services énergétiques, la réduction de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables

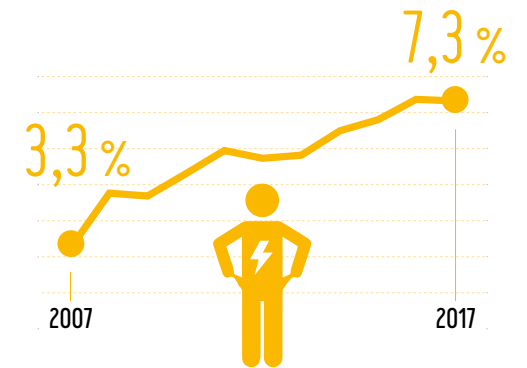
sont indispensables pour la transition du secteur énergétique vers plus de durabilité.

L'intensité énergétique, soit la quantité d'énergie qu'il faut consommer pour produire une unité de produit intérieur brut (PIB), diminue en Wallonie. En 2016, chaque millier d'euros de valeur ajoutée produite en Wallonie nécessitait l'utilisation de 167 kilos d'équivalent pétrole, alors qu'il en fallait 255 en 2000. Malgré ce gain d'efficacité énergétique, l'intensité énergétique wallonne reste 13 % plus élevée que celle de la Belgique et 40 % plus élevée que la moyenne européenne.

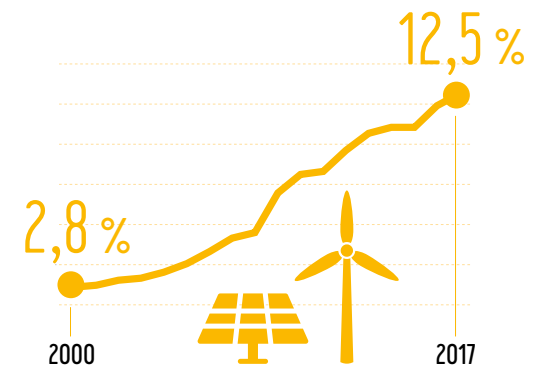
Quant à la **part de la consommation finale brute produite à partir des sources d'énergies renouvelables**, elle a sans cesse augmenté en Wallonie sur la dernière décennie, atteignant 12,5 % en 2017 par rapport à 2,8 % en

2000. Ce chiffre est supérieur à la moyenne belge (8,7 % en 2016), mais inférieur à la moyenne européenne (17 % en 2016).

La production d'énergies renouvelables, combinée à la diminution de la consommation de l'industrie wallonne, a permis d'augmenter notre **indépendance énergétique**. En 2017, un peu moins de 10 % de notre consommation d'énergie primaire était produit en Wallonie. La Région dépend donc fortement de ressources énergétiques venant de l'étranger, ce qui l'expose à la variabilité des prix mondiaux sans parler du risque de pénurie.



Part des ménages wallons en défaut de paiement d'électricité.



Part de la consommation finale brute produite à partir des sources d'énergies renouvelables.



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

En Wallonie, la **croissance économique** est assez faible depuis l'an 2000 et s'est encore ralentie sous les effets de la crise économique et financière de 2008-2009. Ces dernières années, une douce reprise de l'activité économique est toutefois observée.

Cette évolution de la croissance économique s'explique en partie par le ralentissement de la **productivité du travail** dont le taux de croissance annuel s'est élevé à 0,31 % en moyenne sur la période 2003-2017.

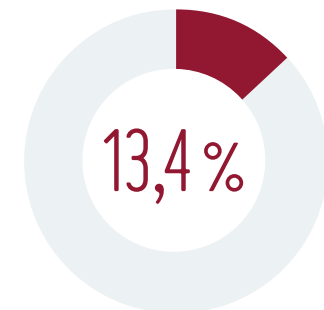
Le **taux d'emploi** wallon pour les 15-64 ans s'élevait en 2018 à 58,4 %, en dessous donc de la moyenne belge (64,5 %) et de la moyenne européenne (68,6 % pour l'Union européenne des 28).

En termes de création d'emplois, les **nouveaux employés** sont particuliè-

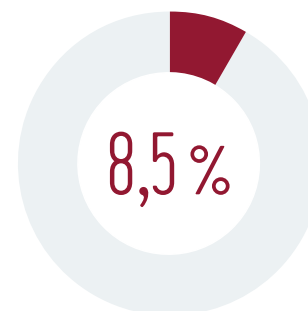
rement dynamiques en Wallonie. Alors qu'ils représentaient entre 10 et 12,5 % des employeurs sur la période 2005-2017, leur part dans la création d'emploi s'établissait à près de 25 %, un niveau supérieur à la moyenne belge. Ceci reflète le rôle de moteur de croissance pour l'économie wallonne que jouent les petites et moyennes entreprises.

En Wallonie, le **taux de chômage**, qui constitue un facteur de risque de pauvreté, était en augmentation depuis le début des années 2000, mais amorce une diminution depuis 2016. En 2018, il s'élevait à 8,5 %. Celui-ci touche davantage les jeunes, plus d'un jeune de 15-24 ans sur cinq étant au chômage. Le taux de 2018 est cependant le plus bas enregistré depuis 2007. Depuis 2014, le chômage concerne davantage les hommes que les femmes, mettant ainsi fin à une situation longtemps défavorable pour les femmes.

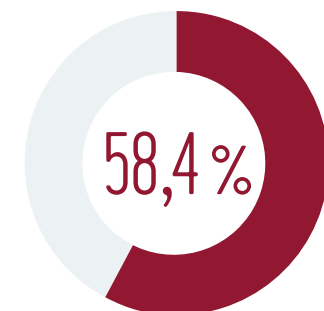
Parallèlement, 13,4 % des **18-24 ans ne travaillaient pas et n'étaient ni en formation ni aux études**. Ce taux montre cependant une tendance à la diminution depuis 2000, en particulier depuis 2015.



Part des jeunes de 18-24 ans qui ne travaillent pas et ne sont ni en formation ni aux études (en 2018).



Taux de chômage des 15-64 ans (en 2018).



Taux d'emploi des 15-64 ans (en 2018).



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Les investissements en équipements et infrastructures ainsi que dans la recherche et développement jouent un rôle déterminant dans le développement d'une société sur le moyen-long terme.

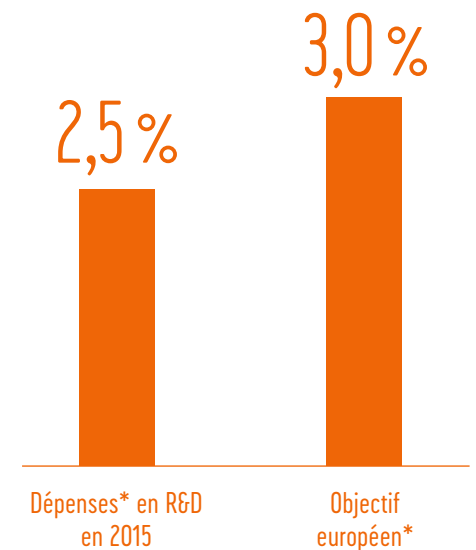
En Wallonie, les **investissements en équipements et infrastructures** ont été fortement affectés par la crise financière de 2008. Après la crise de la dette souveraine en 2013, ils ont retrouvé en 2015 leur niveau d'avant la crise. La **recherche-développement** a fait, quant à elle, l'objet de dépenses en hausse. Sur la période 2002-2015, celles-ci ont progressé de 1,9 % à 2,47 % du PIB. Cela reste toutefois encore en-dessous de l'objectif européen fixé à 3 %. Ce chiffre est semblable à la moyenne belge et est supérieur à celle de l'Union européenne (2 %).

Les infrastructures relatives au transport peuvent favoriser l'utilisation de certains modes de transport au détriment d'autres. Le développement des infrastructures pour les transports en commun (ferroviaires et routiers) est important dans une optique de développement durable, car ils ont non seulement un impact environnemental moindre, mais permettent également aux personnes incapables financièrement d'acquérir un véhicule individuel de se déplacer, contribuent au désengorgement des infrastructures routières et libèrent ainsi de l'espace pour la mobilité douce (piétons, vélos). En Wallonie, en 2009 la **part des déplacements des personnes effectués en train et en bus et autocars** (19,4 %) restait loin derrière la route (80,6 %). En matière d'accessibilité des transports publics, les données disponibles en 2018 montrent que 60 % des habitants **étaient domiciliés à proxi-**

mité piétonne d'un arrêt de train ou bus bien desservi.

En ce qui concerne le **transport de marchandises**, la route domine loin devant le rail et le transport fluvial qui ne représentaient ensemble que 15,9 % des déplacements (en 2009).

Cet objectif porte aussi sur la promotion d'une industrialisation durable. Au niveau social, la **part de l'emploi dans l'industrie manufacturière** est en diminution, passant de presque 14 % en 2000 à 10,3 % en 2017. Ceci est représentatif du mouvement de désindustrialisation de la Wallonie, et plus largement de l'Europe, au profit du secteur tertiaire. Au niveau environnemental, les **émissions de gaz à effet de serre régionales relatives au secteur industriel** sont en nette diminution depuis 1990, en raison des fermetures et restructurations de certaines indus-



* En pourcentage du PIB

tries, mais aussi des efforts du secteur en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique atteints grâce aux accords de branche et au système ETS (« Emission Trading Scheme »). En 2017, le secteur industriel représentait 30 % des émissions régionales.



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

À l'échelle mondiale, une grande inégalité des revenus est observée. Selon les données de la Banque mondiale en parité de pouvoir d'achat, le PIB par habitant de l'Union européenne (37 249 dollars par an en 2017) représente plus de 15 fois le PIB par habitant des pays les moins avancés (2 689 dollars par an). La Belgique, avec un PIB par habitant de 43 300 dollars par an, se situe à un niveau près de trois fois supérieur à celui de la moyenne mondiale (15 495 dollars par an). La Wallonie est donc une région riche au niveau mondial.

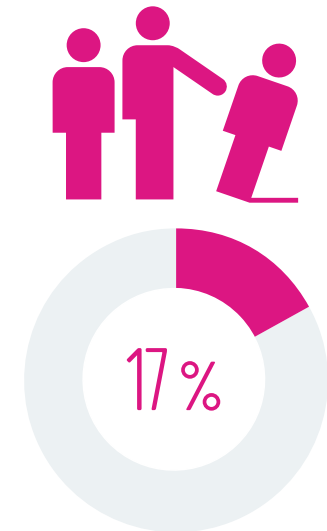
Par ailleurs, elle est relativement égalitaire en son sein. L'**indice de Gini** et la **différence interquartile des salaires**, reposant sur des mesures et bases de données différentes, apportent deux éclairages complémentaires sur l'état et l'évolution des inégalités en Wallonie. L'indice de Gini wallon pour

les revenus de 2016 est inférieur à celui de la plupart des pays européens. Ceci peut s'expliquer par le modèle social belge alliant une sécurité sociale assez bien développée et un marché du travail plutôt bien encadré. La situation est cependant moins positive si l'on considère la différence interquartile des salaires journaliers bruts. Celle-ci a augmenté depuis 2005 et s'élevait en 2017 à 66,03 euros, montrant une augmentation des inégalités.

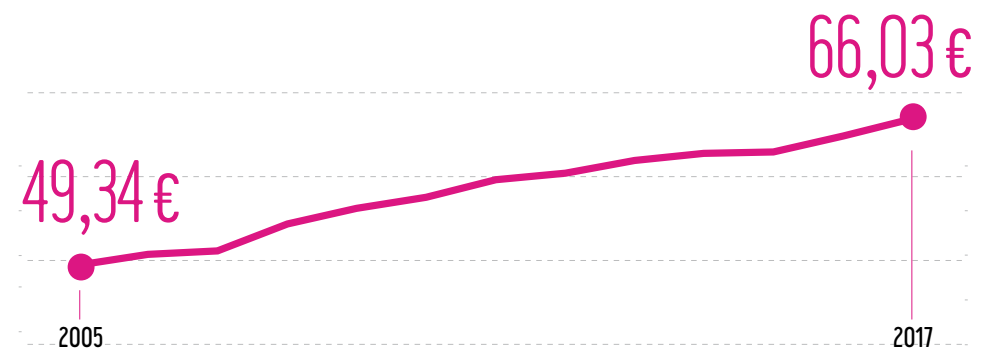
Quant aux inégalités entre les revenus du travail et les revenus du capital, la **part salariale** en Wallonie s'élevait à 67,8 % en 2017, indiquant que plus de deux tiers des revenus générés sont redistribués aux travailleurs sous forme de salaires. Ce taux est supérieur à celui des deux autres régions de Belgique.

Un autre facteur d'inégalités couvert par cet objectif est relatif aux discrimi-

nations portant sur les caractéristiques individuelles. À ce sujet, en Wallonie, 17 % des personnes interrogées dans le cadre du baromètre social wallon de 2016 estimaient avoir été victimes de discriminations en raison de leur couleur de peau, leur apparence physique, leur âge, leur orientation sexuelle, leur nationalité ou leur sexe au cours des 12 derniers mois.



Part des personnes interrogées qui estiment avoir été victimes de discriminations au cours des 12 derniers mois (en 2016).



Différence interquartile des salaires chez les salariés wallons assujettis à l'ONSS, entre 2005 et 2017.



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Les progrès vers cet objectif en Wallonie, région rurale et urbaine, sont liés à l'aménagement du territoire et à la qualité des lieux de vie.

Les **terrains artificialisés**, c'est-à-dire les surfaces retirées de leur état naturel, représentaient en 2018 entre 11 et 16 % du territoire wallon, avec une croissance moyenne de 16 km² par an depuis 1985, bien qu'elle baisse en intensité depuis 2000. L'artificialisation du territoire s'explique essentiellement par l'expansion des terrains résidentiels, au détriment des terres agricoles.

Par ailleurs, la **superficie résidentielle par habitant** est en constante augmentation, provoquant un phénomène de « desserrement » (à l'opposé de la densification). Toutefois, cette croissance a tendance à ralentir ces dernières années par rapport aux décennies précédentes, grâce à des modes de

production de l'habitat progressivement plus parcimonieux du sol. En 2018, chaque habitant consommait en moyenne 299 m² pour son habitat (logement, jardin, cour, garage, etc.).

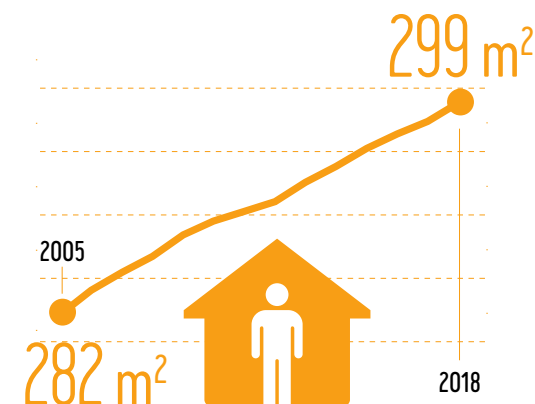
Au niveau de la mobilité, un peu plus de 60 % des Wallons sont **domiciliés à proximité piétonne d'un arrêt de transports publics (train et bus) bien desservi**.

En ce qui concerne la qualité des logements, la **part des ménages vivant dans des logements dont la salubrité est qualifiée de mauvaise à très mauvaise** a diminué entre la première enquête de 2006 et la deuxième en 2012, passant de 7,6 à 4,7 %. Cette tendance n'est cependant pas la même selon les catégories de ménages, certains voyant même le niveau de salubrité de leur logement diminuer (familles nombreuses ou ménages comportant

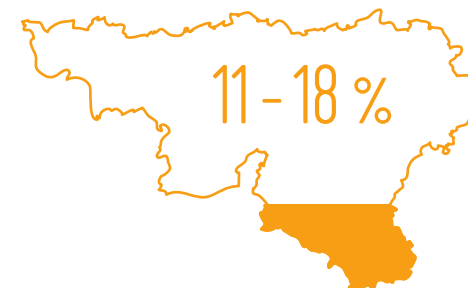
une ou plusieurs personnes handicapées).

Quant à la pollution atmosphérique, phénomène particulièrement problématique dans les villes, les **émissions de particules fines** ont globalement diminué sur la période 2000-2016 grâce à une diminution des émissions issues des secteurs de l'énergie, de l'industrie et du transport alors que les émissions du secteur résidentiel sont en augmentation.

Superficie résidentielle par habitant :



Taux d'artificialisation du territoire wallon en 2018 : entre 11 et 18 %.





Établir des modes de consommation et de production durables

Pour que nos modes de consommation et de production respectent les limites écologiques de notre planète et contribuent au bien-être de tous, de nombreux pays et régions essaient notamment de promouvoir l'économie circulaire qui prône un découplage entre croissance économique et consommation des ressources et vise à réduire la quantité de déchets.

En Wallonie, un tel découplage est observé entre le PIB et la **consommation intérieure de matière** sur la période 2002-2013. Toutefois, la consommation intérieure de matières reste importante et s'élevait en 2013 à 20,6 tonnes par habitant, soit à un niveau supérieur à la consommation de matières en Belgique (13,6 tonnes par habitant) et dans l'Union européenne (13,1 tonnes par habitant).

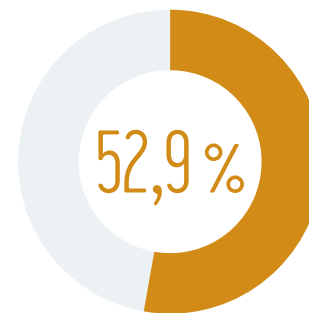
Au niveau des déchets, la **quantité de déchets ménagers et assimilés** générés par habitant s'élevait à 543,3 kilos en 2016. Quant au taux de collecte sélective des déchets, il a augmenté de 31% sur la période 2000-2015. L'organisation de collectes sélectives à la source permet de **revvaloriser ces déchets en ressources**. La Wallonie progresse à ce niveau puisqu'en 2017 52,9% des quantités collectées de déchets ménagers et assimilés étaient dirigés pour recyclage vers des centres de valorisation de matières et de valorisation organique (compostage ou biométhanisation) et 43,4% étaient valorisées énergétiquement. Les proportions de déchets incinérés ou conduits en centre d'enfouissement technique ne représentaient respectivement plus que 2% et 1,7% du gisement total collecté en 2017.

Par rapport aux **déchets classés dangereux**, c'est-à-dire qui peuvent constituer un danger pour la santé humaine ou pour l'environnement, leur quantité oscillait entre 560 et 763 kilotonnes sur la période 2004-2014. On estime que 39% de ces derniers ont fait l'objet d'une valorisation en matière ou en énergie.

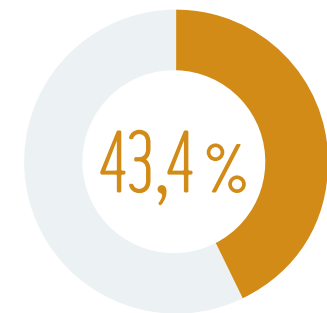


Quantité de déchets ménagers et assimilés en 2016.

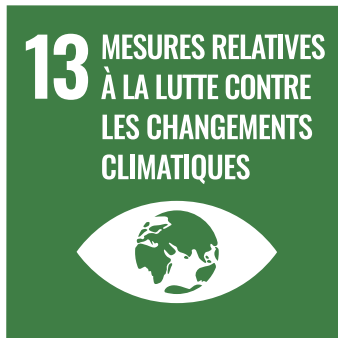
..... Modes de gestion des déchets :



Part de déchets recyclés, valorisés en matières et de façon organique (en 2017).



Part de déchets valorisés énergétiquement (en 2017).

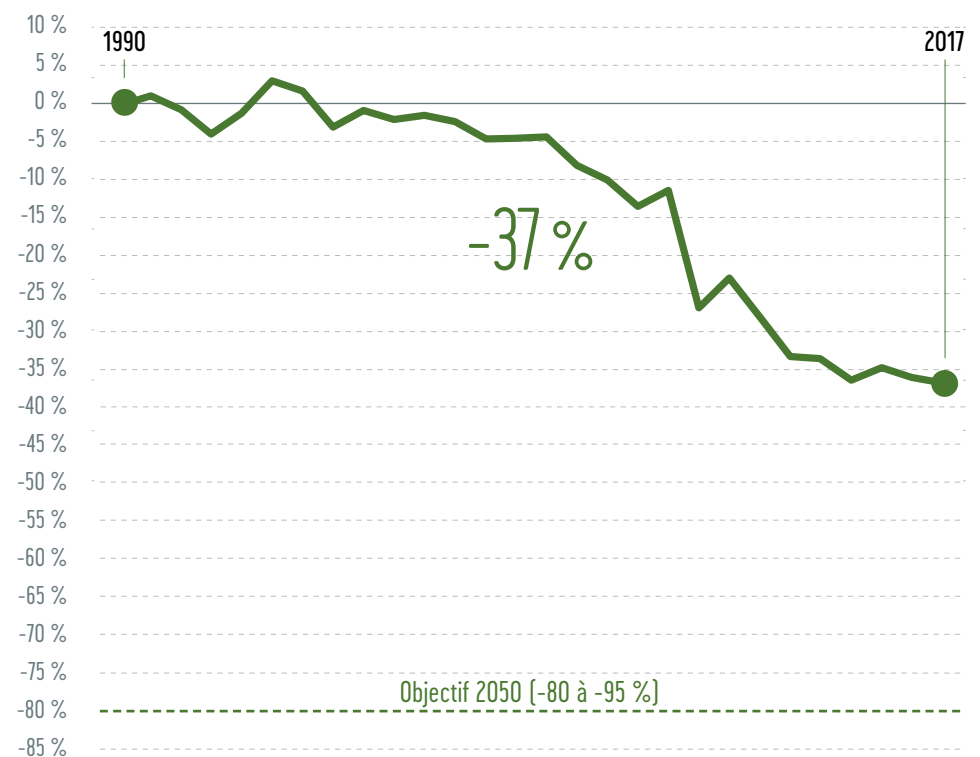


Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Pour lutter contre les changements climatiques, la Wallonie doit fortement réduire ses **émissions de gaz à effet de serre**. En 2017, la Région a émis 35,32 millions de tonnes équivalent CO₂ contre 55,8 millions en 1990, année de référence du Protocole de Kyoto. Cela équivaut à une baisse de 36,9 % sur la période considérée et permet à la Wallonie de respecter les engagements de Kyoto. Des efforts importants demeurent nécessaires pour que la Wallonie puisse réduire ses émissions de 80 à 95 % d'ici 2050 par rapport à 1990, conformément à son décret « climat ».

Par ailleurs, la Région devra faire face aux risques liés aux changements climatiques et se préparer au mieux pour en limiter les répercussions négatives. C'est notamment le cas en ce qui concerne le risque d'inondations, déjà important en Wallonie et qui est susceptible de s'accroître sous l'effet des changements climatiques. Le nombre de **parcelles situées en zone d'aléa inondation élevé ou moyen** sur lesquelles est implanté au moins un nouveau logement ont globalement diminué entre 2000 et 2014. Toutefois, leur **part sur le total de parcelles où sont construits de nouveaux logements** tend à augmenter, en particulier ces dernières années. Ceci peut s'expliquer par la tendance à la diminution chaque année du nombre de nouvelles parcelles bâties.

Émissions annuelles totales de gaz à effet de serre – évolution entre 1990 et 2017 et distance par rapport à l'objectif 2050





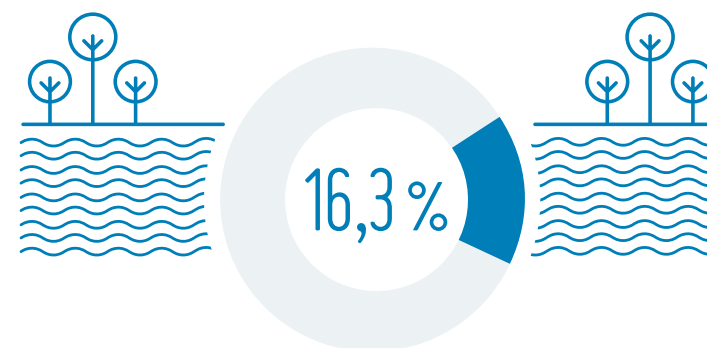
Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

De par sa géographie, la Wallonie n'est pas directement concernée par la conservation des océans, mers et ressources marines. Toutefois, elle a une influence importante, au travers de l'état de ses cours d'eau, sur la préservation des écosystèmes marins.

En effet, les charges en phosphates et en nitrates des rivières wallonnes contribuent à l'**eutrophisation** de la mer du Nord, un phénomène qui provoque un développement surabondant d'algues et un appauvrissement de l'eau en oxygène, mettant en danger certains organismes aquatiques. En Wallonie, la qualité des cours d'eau évaluée spécifiquement sous l'angle de la concentration en orthophosphates tend à s'améliorer, malgré une évolution cyclique des pollutions et des disparités selon les bassins hydrographiques. Sur la période 2013 -2015, la part des sites de contrôle où les concentrations en orthophosphates indiquaient une eau de qualité mauvaise à médiocre était de 16,3 %.

État des cours d'eau selon la concentration en orthophosphates en Wallonie – Bassins de la Meuse, du Rhin et de la Seine.

Pourcentage des sites de contrôle où la qualité est mauvaise à médiocre.





Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Avec une superficie d'environ un tiers de son territoire, les forêts constituent une composante majeure des paysages de Wallonie. Elles fournissent divers services environnementaux, en matière notamment de biodiversité et de qualité de l'eau ou de l'air, et représentent une ressource socioéconomique de première importance. La **superficie des forêts wallonnes** a progressé depuis un siècle et est stable sur les dernières décennies, bien que les peuplements productifs ont tendance à légèrement diminuer. En ce qui concerne l'état des forêts wallonnes, notons que 60 % des peuplements sont mono- ou bispécifiques, ce qui réduit leur stabilité, leur résistance aux stress et aux ravageurs, leur rôle dans la protection des

sols ainsi que leur capacité d'accueil vis-à-vis de la flore et de la faune.

En 2017, 298 000 hectares de forêts étaient certifiées PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières), soit 53,9 % de la superficie forestière totale. Ce **label de gestion durable** constitue un outil volontaire d'amélioration continue. Il est pratiquement généralisé en forêt publique, mais il a plus de mal à s'imposer dans les forêts privées (un peu moins de 10 % de celles-ci étaient certifiées).

La santé des sols agricoles, appréhendée par la **teneur en carbone organique**, est une condition de la fertilité des sols. Les matières organiques permettent également de lutter contre l'érosion, de

retenir et dégrader certains polluants, de faire circuler l'eau et de stocker du carbone. En Wallonie, environ 22 % des sols sous culture étaient sujets à des risques de dégradation en raison de leur pauvreté en carbone organique.

Par ailleurs, la Wallonie est pleinement concernée par l'appauvrissement de la biodiversité. Pour la période 2007-2012, **l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire** était considéré comme défavorable pour minimum 88 % du nombre d'habitats concernés en Wallonie. **L'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire** était quant à lui considéré comme défavorable pour plus de 60 % du nombre d'espèces concernées. Plusieurs habitats et espèces ont bénéficié et bénéficient encore de travaux de

restauration et l'état de certains habitats est en amélioration.

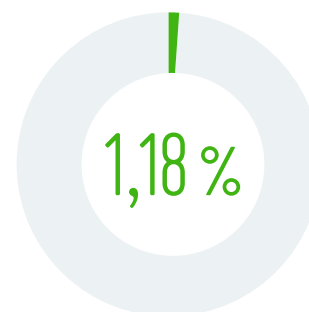
Pour enrayer le déclin de la biodiversité et augmenter le potentiel d'accueil de la vie sauvage, la Wallonie a défini au sein de son territoire des sites naturels protégés, où les activités humaines sont interdites ou limitées à la gestion des écosystèmes, et des sites Natura 2000 abritant des espèces et biotopes considérés comme importants à l'échelle européenne. Le **réseau de sites naturels protégés**, composé notamment de réserves naturelles et forestières, était peu étendu en Wallonie, comptabilisant en 2016 14 296 hectares, soit 1,18 % du territoire. Le **réseau Natura 2000** était quant à lui beaucoup plus large : il concernait 240 sites (situés majori-

tairement en forêt, prairies et zones humides et aquatiques) qui couvrent un peu plus de 221 000 hectares, soit 13 % du territoire régional, ce qui est important dans une région densément peuplée comme la Wallonie.

Enfin, l'extension des **espèces exotiques envahissantes** fait partie des facteurs de dégradation des habitats et espèces. Ce phénomène est croissant en Wallonie.



Surface des sites naturels protégés
(en 2016)



État de conservation des espèces d'intérêt
communautaire (2007-2013) : part
des espèces en état défavorable.





Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

Le 16^e objectif met l'accent sur le caractère fondamental et fragile de la paix, de la démocratie et de la bonne gouvernance dans l'atteinte d'un développement durable au niveau mondial. La Wallonie bénéficie d'un climat de paix et vit en démocratie. En matière de bonne gouvernance, quatre aspects sont abordés à l'aide d'indicateurs : la sécurité, la qualité de la démocratie et des politiques, la qualité de services publics et la corruption.

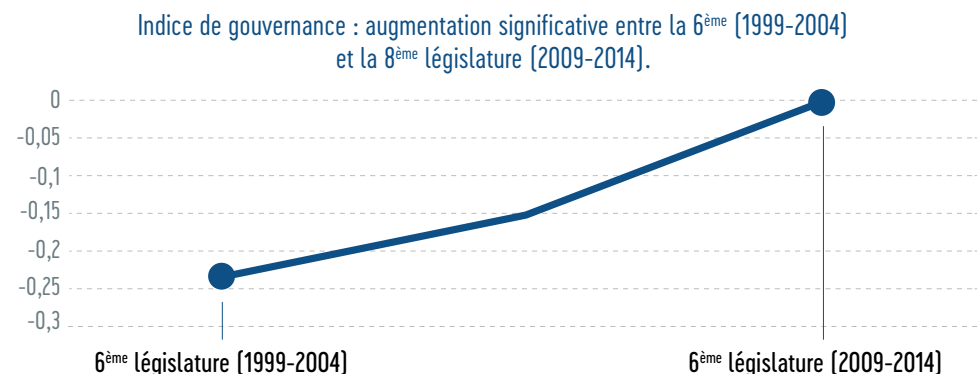
En matière de sécurité, une tendance à la baisse du **nombre d'homicides** est observée en Wallonie depuis le début des années 2000. Cette diminution présente toutefois des fluctuations notamment pour l'année 2017. Le nombre de **nouveaux cas d'enfants pris en charge pour raison de maltraitance** par les équipes de SOS-Enfants a quant à lui augmenté ces dernières années.

En ce qui concerne la **qualité de la démocratie et des politiques**, la perception des Wallon.ne.s en la matière fluctue selon les législatures et les enquêtes réalisées. Celle-ci semble s'être améliorée sur la période 2004-2014. Ainsi, les citoyen.ne.s wallon.ne.s étaient plus satisfait.e.s par rapport au fonctionnement de la démocratie, avaient davantage confiance dans la Région wallonne et dans les partis politiques et étaient plus prônes à voter en cas de vote non obligatoire sous la législature 2009-2014 par rapport à la législature 2004-2009. De plus, les citoyen.ne.s étaient globalement plus satisfait.e.s quant à la qualité des services publics (éducation et santé).

Cette dernière observation est à nuancer avec les résultats de l'index européen de qualité des institutions. Selon ceux-ci, on constate une baisse de la satisfaction de la qualité du service public en Wallonie

sur l'avant-dernière législature, qui passe de 88,2 % à 78,4 % entre 2010 et 2013. La **qualité des services publics** se trouve toutefois dans la moyenne européenne.

Enfin, le niveau de **corruption** en Wallonie se situe dans la moyenne européenne. En 2013, la part de la population déclarant avoir payé un interlocuteur pour infléchir une décision en leur faveur au cours des 12 derniers mois se situait entre 1,75 % et 5,65 %.



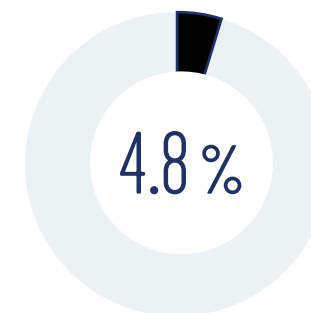


Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Cet objectif vise une plus grande coopération entre tous les pays du monde, ce qui peut se matérialiser par de l'aide publique au développement, un transfert de technologie entre pays, le renforcement de capacités et des dispositions relatives au commerce international. La Wallonie a la responsabilité de limiter les impacts environnementaux qu'elle exerce sur le reste du monde et de contribuer, à son niveau, à l'éradication de la pauvreté dans le monde. Toutefois, peu d'indicateurs et de données sont disponibles pour apprécier d'un point de vue quantitatif et qualitatif les interdépendances entre le développement de la Wallonie et le développement dans le reste du monde.

Par ailleurs, les partenariats entre acteurs en faveur du développement durable, au cœur de l'ODD 17, sont également difficilement appréhendables par des indicateurs.

L'ODD 17 vise aussi une plus grande cohérence des politiques en faveur du développement durable et un renforcement de la stabilité macroéconomique mondiale. À ce sujet, réduire **l'endettement public** permet d'accroître la stabilité macroéconomique à l'échelle mondiale et de développer une économie plus durable pour les générations futures. En 2018, la contribution de la Wallonie à la dette nationale belge, qui représente 102 % du PIB belge, s'élevait à 4,8 %. Cette part est en augmentation sur la période 2000-2018.

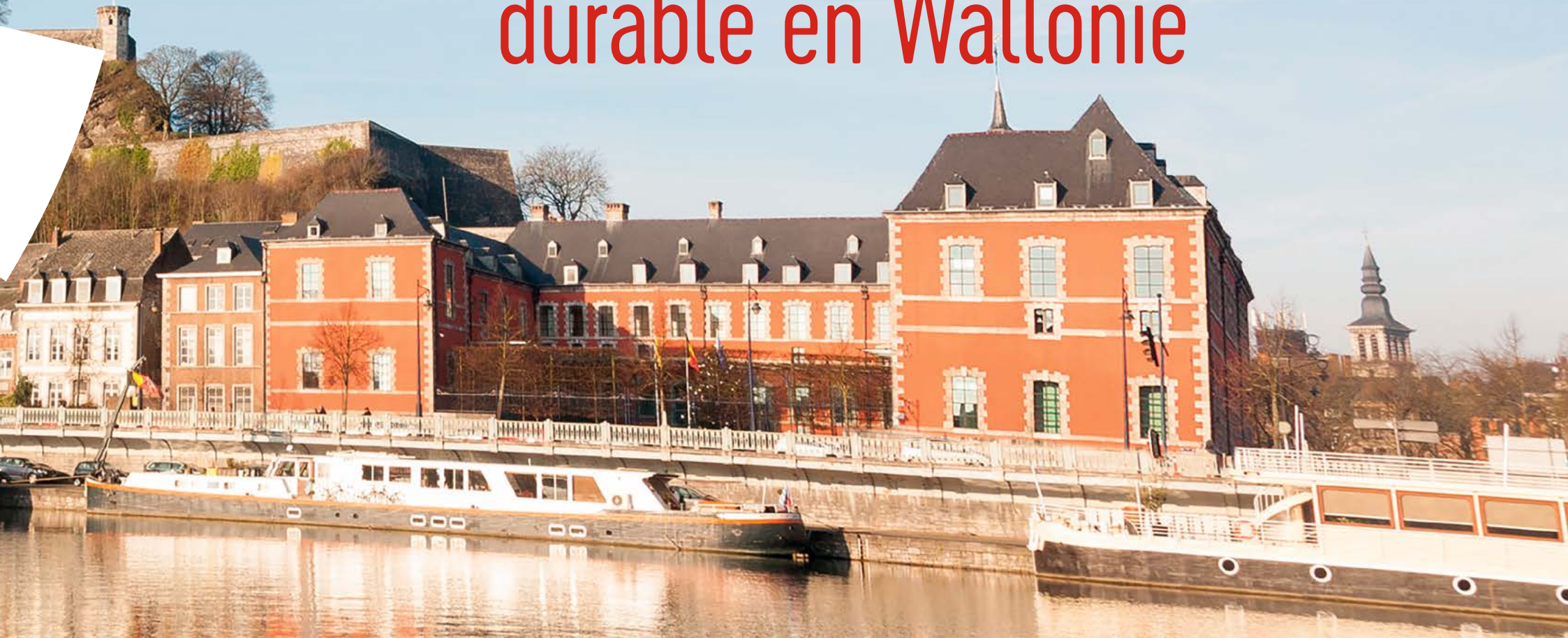


Endettement public : contribution de la Wallonie à la dette nationale belge (entre 2000 et 2018).





Recommandations pour améliorer le suivi des Objectifs de développement durable en Wallonie



Le suivi des progrès de la Wallonie vers les ODD proposé dans ce rapport s'appuie sur un tableau de bord d'indicateurs sélectionnés dans le respect du cadre international et adaptés au contexte wallon. Cet exercice a le mérite de couvrir les 17 ODD et de donner ainsi une vue d'ensemble. Toutefois, il comporte plusieurs limites, que ce soit au niveau des données disponibles ou de la méthode d'évaluation des indicateurs.

Pour améliorer cet exercice au cours des prochaines années, le SPW et l'IWEPS ont fait appel à un **comité d'experts scientifiques représentant une large diversité d'approches disciplinaires**. Ces experts ont analysé et porté un regard critique sur le rapport. Ils ont formulé des remarques relatives au contexte dans lequel s'inscrit l'exercice, au choix des indicateurs, à la méthode d'évaluation, au processus de suivi et à la visibilité, l'appropriation et l'usage des indicateurs. Ces remarques ont été transposées en une dizaine de **recommandations adressées au Gouvernement wallon en vue de renforcer cette démarche et de mettre la Wallonie sur la voie des ODD**.

1. Besoin de donner un cap plus clair à la Wallonie

RECOMMANDATION 1 :

Inscrire les 17 ODD dans une vision wallonne à laquelle raccrocher les indicateurs

Les 17 ODD, et plus globalement le Programme de Développement durable à l'Horizon 2030 dans lequel ils s'inscrivent, constituent la vision internationale adoptée par les chefs d'Etats et de Gouvernement au niveau des Nations Unies.

Ces 17 ODD et leurs cibles nécessitent d'être précisées à l'échelle de la Wallonie de façon à choisir les indicateurs adéquats pour suivre les progrès de la Région vers ces ODD. Cela permettrait d'ancrer ces 17 ODD dans un narratif qui serait plus spécifique à la Région et plus ciblé sur les priorités wallonnes. Une telle vision constitue donc un préalable pour que des indicateurs de suivi des ODD puissent s'arrimer à cette vision régionale et mesurer au mieux les progrès de la Wallonie par rapport à cette vision.

RECOMMANDATION 2 :

Définir pour la Wallonie des cibles chiffrées liées aux ODD

Globalement, il existe assez peu de cibles chiffrées liées aux ODD qui sont valables pour la Wallonie. Ceci est en lien avec la difficulté actuelle de relier les ODD à une vision régionale (cf. recommandation 1). Ce manque de cibles constitue un frein pour évaluer les indicateurs au regard des questions suivantes :

- > Le niveau de l'indicateur est-il suffisant à l'heure actuelle pour atteindre la cible?
- > En cas d'évolution temporelle favorable, la vitesse d'évolution est-elle suffisante pour atteindre la cible?

La définition de telles cibles permettrait donc d'améliorer le suivi des progrès de la Wallonie à travers les indicateurs sélectionnés.

► CE COMITÉ EST COMPOSÉ DES PERSONNALITÉS SCIENTIFIQUES SUIVANTES :

- > **Wouter Achten** – ULB (bioingénieur)
- > **Tom Bauler** – ULB (économiste)
- > **Paul-Marie Boulanger** – Institut pour un développement durable (sociologue)
- > **Marc Dufrière** – ULiège (biologiste)
- > **Maria Jespen** – ULB (économiste)
- > **Sybille Mertens** – ULiège (économiste)
- > **Joseph Pagano** – UMon (économiste)
- > **Géraldine Thiry** – ICHEC (économiste)
- > **Chantal Vandoorne** – ULiège (santé publique)
- > **Johan Yans** – UNamur (géologue)

2. Besoin de développer les données et d'améliorer la méthode d'analyse

RECOMMANDATION 3 :

Développer les sources de données et de nouveaux indicateurs

Le suivi des progrès de la Wallonie vers les 17 ODD est contraint par les données et indicateurs disponibles à l'échelle de la Wallonie.

Plusieurs thématiques nécessiteraient d'être appréhendées par de nouveaux indicateurs ou de faire l'objet de collecte de données plus robustes. Les priorités de ces développements sont à déterminer en fonction de la vision sociétale que le Gouvernement wallon souhaite atteindre. Parmi les chantiers potentiels, une attention plus particulière pourrait être accordée à des indicateurs de perceptions des citoyens ou d'actions entreprises par les différents acteurs de la société.

RECOMMANDATION 4 :

Approfondir les analyses liées aux indicateurs

Pour certains thèmes, l'exercice donne l'impression que «tout va bien». Or, des indicateurs peuvent masquer des situations (parfois locales mais significatives) très critiques ou des incertitudes auxquelles une attention particulière doit être portée dès aujourd'hui. C'est le risque lié au fait de ne retenir qu'un nombre limité d'indicateurs par ODD.

Pour accroître la finesse de l'analyse, il est conseillé de mettre davantage en évidence des inégalités socio-économiques, de genre, de nationalité, notamment, en complément des indicateurs portant sur l'ensemble de la population.

Par ailleurs, l'analyse actuelle fournit certaines comparaisons de la Wallonie avec d'autres régions, avec la Belgique ou la moyenne européenne, sans que cela soit systématique. S'il y a lieu de s'interroger sur l'importance à accorder à la comparaison entre la Wallonie et d'autres régions, les indicateurs et les progrès de la Région n'échappent que difficilement à la comparaison, de manière implicite ou explicite. Il est donc important de réfléchir à la finalité de la comparaison : par exemple, doit-elle être construite sur des états de la situation, sur des progrès, sur des vitesses d'évolution ou sur des situations critiques? Et avec quelles régions? Ces questions mériteraient d'être approfondies d'un point de vue scientifique sur base des orientations données par le Gouvernement.

RECOMMANDATION 5 :

Inscrire les indicateurs dans une approche systémique

Tous les indicateurs du tableau de bord n'appartiennent pas à la même catégorie et ne mesurent pas la même chose, qu'il s'agisse d'indicateurs de stock ou de flux, d'indicateurs de forces motrices, de pressions, d'état, d'impact ou de réponses (modèle DPSIR).

Ce type d'information devrait être mieux mis en avant et, plus fondamentalement, il y aurait lieu de donner une dimension plus systémique à l'exercice en reliant les indicateurs à la vision et en montrant les liens entre eux.

Par ailleurs, une certaine hiérarchie au sein des indicateurs pourrait émerger au regard de la vision que se donnerait la Région par rapport aux 17 ODD. La sélection d'indicateurs phares pourrait traduire cette hiérarchie. Il est en tout cas important d'identifier les objectifs ou thématiques prépondérants en fonction de critères (scientifiques et/ou politiques) bien définis.

3. Besoin de renforcer le processus

RECOMMANDATION 6 :

Mettre en place un rapportage annuel des indicateurs de suivi des ODD

Ce bilan des progrès de la Wallonie vers les ODD est le deuxième, le premier ayant été publié en 2017. Donner une régularité à l'exercice est essentiel pour maintenir le momentum. Un rapportage annuel semble approprié pour les raisons suivantes :

- > maintenir le développement durable à l'agenda (politique, médiatique, de la société civile), même si certains indicateurs ne peuvent pas être actualisés annuellement;
- > permettre d'approfondir les analyses relatives aux évolutions des indicateurs;
- > nourrir des débats multi-acteurs sur le sujet;
- > guider les politiques publiques.

RECOMMANDATION 7 :

Associer les différents acteurs wallons au processus

Les indicateurs sélectionnés pour ce bilan sont issus des travaux menés par différents groupes de travail techniques mis en place à différents niveaux de pouvoir (Nations Unies, Union européenne, niveau national et niveau régional).

Pour que les indicateurs de suivi des ODD soient le reflet de la réalité wallonne et fassent l'objet d'une véritable appropriation, il est essentiel d'impliquer aux côtés des pouvoirs publics des acteurs de la société civile dans l'exercice de rapportage.

4. Besoin de déployer la communication

RECOMMANDATION 8 :

Mettre en place des outils de communication pour donner de la visibilité à l'exercice, soutenir le débat et l'appropriation du processus par les acteurs en Wallonie

Le précédent bilan n'a pas fait l'objet de beaucoup d'efforts de communication, en dehors de la distribution du rapport.

Communiquer largement sur les indicateurs de suivi des ODD permettrait non seulement de maintenir le sujet à l'agenda mais aussi de vulgariser l'exercice et de le sortir des cénacles habituels. Si la communication constitue un outil au service de l'appropriation des indicateurs, elle ne doit pas être vue comme une fin en soi. Les outils de communication à élaborer devraient donc s'inscrire dans l'objectif d'aboutir à un processus de suivi transparent et au service des acteurs impliqués dans le processus et concernés par les ODD.

► PROPOSITION D' ACTIONS POUR METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS 1 À 5

Sachant que le Gouvernement wallon a indiqué dans sa Déclaration de politique régionale que « *la transition s'inscrit dans la réalisation pour 2030 des 17 objectifs de développement durable, adoptés par les Nations Unies, en prenant systématiquement en compte le respect des limites de la planète, la justice sociale et la prospérité économique, et en associant l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration d'une vision à trente ans (2050) qui se traduise dans des actions concrètes dès la présente législature* » et qu'il est prévu de « *mettre en place un pilotage agile permettant de dégager une vision de la transition à court, moyen et long terme* » (DPR, pp.2 et 5-6), il est proposé **d'articuler cette vision régionale aux ODD** afin de saisir les spécificités du projet sociétal souhaité pour la Wallonie et d'appréhender le suivi des ODD au regard de cette vision et au moyen d'indicateurs appropriés.

Au niveau du processus, il est recommandé de mettre en place un **comité d'experts** à qui seraient confiées les missions suivantes :

- > contribuer à définir les indicateurs les plus pertinents pour suivre les progrès de la Wallonie par rapport aux ODD et les articuler avec la vision régionale qui ancrerait ces ODD dans le territoire wallon ;
- > identifier les domaines prioritaires dans lesquels des indicateurs devraient être développés ;
- > identifier les indicateurs pour lesquels des objectifs chiffrés existent (à l'échelle de la Wallonie ou au niveau international) ou peuvent être fixés au regard des connaissances scientifiques en la matière (c'est le cas pour une bonne partie des indicateurs environnementaux) ;
- > proposer au Gouvernement des objectifs relatifs à ces indicateurs ;
- > solliciter le Gouvernement pour fixer des objectifs, en collaboration avec d'autres parties prenantes, pour les autres indicateurs (par exemple, en ce qui concerne les objectifs en matière de réduction de la pauvreté) ;
- > alimenter les analyses relatives aux évolutions des indicateurs.

► PROPOSITION D' ACTIONS POUR METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS 6 ET 7

Outre la mise en place d'un comité d'experts, il est proposé d'instaurer un « **comité d'acteurs** » en prise directe avec les ODD en Wallonie, c'est-à-dire qui disposent de connaissances de terrain sur les phénomènes analysés et contribuent par leurs actions à faire évoluer les indicateurs.

Ce comité serait scindé en plusieurs groupes de travail par ODD ou par groupe d'ODD, dont l'animation serait confiée à un acteur de la société civile.

Ce comité devrait être associé à la prise de décision relative à la définition d'objectifs chiffrés pour les indicateurs auxquels on ne peut pas relier de cible qui fasse consensus au niveau scientifique [cf. supra].

► PROPOSITION D' ACTIONS POUR METTRE EN ŒUVRE LA RECOMMANDATION 8

Plusieurs outils de communication pourraient être développés, à savoir :

- > l'élaboration d'un contenu web clair et attractif ;
- > l'envoi d'une newsletter périodique (mensuelle ou trimestrielle) mettant à l'honneur un ODD, en mettant en évidence les évolutions des indicateurs liés à cet ODD et les politiques et actions mises en place pour progresser vers cet objectif.

Des présentations du rapport de suivi des ODD plus ciblées vers un public en particulier peuvent également être envisagées, par exemple vis-à-vis du Parlement.

Enfin, un débat annuel pourrait être organisé pour rassembler les acteurs impliqués dans le processus autour de la présentation du bilan de la Wallonie par rapport aux ODD. Cet événement serait également l'occasion de [re] formuler les objectifs à se fixer pour atteindre la vision régionale.

Références

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES :

Bureau fédéral du Plan, 2019, *Quelle priorité pour un développement durable ? Rapport sur le développement durable 2019 — Etats des lieux et évaluation*, 104 p.

Eurostat, 2019, *Sustainable development in the European Union — Monitoring report on progress towards the SDGs in an EU context* — 2019 edition, 372 p.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, 2017, *Pathways to sustainable development, First Belgian National Voluntary Review on the Implementation of the 2030 Agenda*, Bruxelles, 95 p.

SPW, 2016, *Deuxième stratégie wallonne de développement durable*, Namur, 77 p.

SPW, 2017, *En route vers 2030 : rapport demise en œuvre en Wallonie des Objectifs de développement durable*, Namur, 63 p.

SPW, 2017, En route vers 2030 : rapport de mise en œuvre en Wallonie des Objectifs de développement durable - *Fiches indicateurs*, Namur, 88 p.

Site web Bureau fédéral du Plan (indicateurs de développement durable) : <https://www.indicators.be/>

Site web Développement durable : <http://developpementdurable.wallonie.be/>

Site web Etat de l'environnement: <http://etat.environnement.wallonie.be/home.html>

Site web IWEPS : <https://www.iweps.be/>

Site web UN Stat (indicateurs ODD): <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>

RÉFÉRENCES EN LIEN AVEC DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES :

SPW, 2019, Rapport 2019 sur *l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie*, Namur, 112 p.

AWAC, ISSEP, 2017, *Réseaux de surveillance de la qualité de l'air – rapport 2017*, Namur, 268 p.

Centre d'études en habitat durable, 2014, *Enquête sur la qualité de l'habitat*, Charleroi, 48 p.

CWAPE, 2019, Analyse des prix de l'électricité et du gaz naturel en Wallonie (clients résidentiels), Namur, 90 p.

Fédération belge des banques alimentaires, 2018, *Rapport annuel*, Bruxelles, 15 p.

SPF Santé publique, Institut pour l'égalité des hommes et des femmes, 2018, *Estimation de la prévalence des filles et femmes excisées ayant subi ou à risque de subir une mutilation génitale féminine vivant en Belgique*, Bruxelles, 12 p.

Site web OMS : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/obesity-and-overweight>

Site web AWAC: <http://www.awac.be/>

Site web de l'enquête nationale de santé: <https://his.wiv-isp.be/fr/SitePages/Accueil.aspx>

Colophon

TEXTES :

Service public de Wallonie Secrétariat général – Direction du développement durable
Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE :

Saysouk création graphique - sprl

IMPRESSION :

Imprimé sur papier FSC et avec encres végétales/Imprimerie Hayez

CONTACTS POUR EN SAVOIR PLUS :

Direction du Développement durable
Place Joséphine Charlotte 2
5100 Namur
<http://developpementdurable.wallonie.be>

IWEPS

Route de Louvain-la-Neuve 2
5001 Belgrade
<https://www.iweps.be>

EDITEURS RESPONSABLES :

Sylvie Marique, Secrétaire générale du SPW
Sébastien Brunet, Administrateur général de l'IWEPS

DÉPÔT LEGAL :

D/2019/11802/81







- service-public-de-wallonie
iweps 
- lawallonie
IWEPS 
- wallonie.be
iweps.be 
- WallonieBE
IWEPS_wallonie 
- wallonie_spw 
- mawallonie
IWEPS  YouTube
- 1718
(Appel gratuit) 
- 1719
(Kostenlose Rufnummer) 

**Rapport et annexes
téléchargeables sur**

developpementdurable.wallonie.be

iweps.be